

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 16 (1908)

Heft: 9

Artikel: Quelques notes sur l'activité des comités suisses de secours aux victimes de la guerre de 1870-1871 [suite et fin]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où trouver ces 2,200 personnes, aides-sanitaires à la fois capables et s'offrant volontairement?

On répond : Les sociétés de la Croix-Rouge (branches diverses) pourront les fournir... C'est là une grande erreur!... En effet, ces branches diverses dépendant de la Croix-Rouge sont actuellement les cinq suivantes, reconnues et subventionnées par la Confédération :

L'école de gardes-malades « la Croix-Rouge », à Berne. — La « Source », à Lausanne. — L'institut de la « Sainte-Croix » d'Ingenbohl, canton de Schwytz. — La Société suisse des gardes-malades, à Zurich. — Les Sœurs de la Croix-Rouge, à Zurich.

Le total d'aides, protégées par la Convention de Genève en cas de guerre, que pourraient donner ces cinq maisons, serait seulement de 700 personnes. Il reste donc à recruter au moins 1,500 aides qui se rattachent à la Croix-Rouge!...

La tâche des aumôniers doit, entre autres, consister à faire toute la propagande possible pour que les très nombreux « Samaritains » que l'on trouve un peu partout sur le territoire suisse fournissent à la Croix-Rouge, à l'une de ces cinq branches à leur choix, un contingent de membres qui aille en s'augmentant d'année en année. Il le faut, de toute nécessité, pour la sauvegarde de la Suisse!

Et le conférencier a terminé son exposé par ces mots dits d'un ton particulièrement sérieux qui impressionne l'assistance : « Que Dieu protège et bénisse notre patrie!... »

L'assemblée a décidé, à l'unanimité, sur la proposition de M. Alb. Thomas, d'envoyer un télégramme aux deux fondateurs encore vivants de la Convention de Genève, MM. Henri Dunant et Gustave Moynier, pour les assurer de la reconnaissance et des vœux respectueux de la Société suisse des aumôniers.

Th. M.,
capitaine-aumônier.

Quelques notes sur l'activité des comités suisses de secours aux victimes de la guerre de 1870-1871

(Suite et fin.)

« Vous aurez été frappés sans doute du fait que, partis avec un nombreux personnel, 40 personnes (cette colonne est, je crois, la plus forte qu'ait expédié l'Agence de Bâle) et armés de toutes pièces, notre activité ait si vite trouvé son terme et se soit bornée à distribuer dans la contrée de Montbéliard les approvisionnements que nous emportions, tandis qu'ils étaient destinés en principe à fonder de nouvelles ambulances. En voici l'explication :

« Les dépêches du prince Hohenlohe étaient exactes, nous pûmes partout les vérifier quant au nombre des blessés, mais

lorsqu'il les expédiait, on ignorait encore les résultats définitifs de la bataille d'Héricourt; si elle avait été suivie d'un retour offensif de l'armée française, nous aurions trouvé tout à faire, les Allemands eussent été alors trop occupés de leurs mouvements de troupes et des blessés des nouveaux combats, et les populations trop affolées pour pouvoir porter secours; mais la bataille avait été décisive, les Français se retiraient, six jours de calme y avaient succédé jusqu'à celui de notre arrivée, et les Prussiens, avec leur excellente organisation, les avaient employés à relever les blessés, à en évacuer une partie sur Alt-

kirch et Mulhouse, et à réunir en ambulance ceux dont le transport était impossible. La population, remise de ses premières frayeurs, s'était prêtée à ce mouvement.

« A moins d'être dans le secret des états-majors, on ne peut s'attendre à ce que les secours arrivent au jour même où ils commenceraient à devenir nécessaire, il ne peut pas être question de réunir des approvisionnements en vue d'un combat incertain; il n'y a donc plus qu'une chose à faire, c'est de se hâter; or, sous ce rapport, l'expédition à laquelle nous avons pris part peut passer pour un modèle d'organisation rapide. En effet, le lendemain du dernier jour de la bataille, le prince Hohenlohe demandait du secours à Bâle; Bâle appelle par télégraphe les gens disposés à partir, organise de nuit, avec ses puissantes ressources, quatre énormes chars d'approvisionnements, les expédie en avant, trouve 25 chevaux et les voitures nécessaires pour conduire le personnel jusqu'à destination en sorte que trente-six heures après l'appel, le convoi était en route et marchait sans arrêt ni encombre, jusqu'au point où il était attendu; au bout de deux jours et demi il arrivait à destination. Il est difficile de supposer une mise en train plus rapide, au milieu de l'hiver, et avec des routes de montagnes obstruées par la neige. Et néanmoins à notre arrivée, six jours s'étaient écoulés depuis la bataille, et, si elle n'avait pas été décisive, si elle eût été suivie de nouveaux engagements, on n'ose penser à ce que seraient devenus les blessés des premiers jours.

« Nous croyons donc que, quelque activité que l'on mette à porter secours et quelque bonne organisation que l'on ait, on arrivera toujours tard. Est-ce un motif pour ne pas partir? Nullement, c'est un motif pour se hâter encore davantage, ou opérer d'un autre façon.

« Il est certain que, pour le premier moment, il y a d'autres secours militaires provenant des ambulances que les troupes conduisent après elles, et ce serait un grand malheur, si l'activité qu'a déployée la Société de la Croix-Rouge faisait supposer aux gouvernements qu'il y a lieu de se reposer par trop sur elle et de diminuer le nombre des hommes du corps sanitaire ou des voitures chargées de recueillir les blessés, et ici je fais allusion aux plaintes qui se sont élevées dans l'armée allemande, sur l'encombrement que parcouraient sur les routes ses propres convois sanitaires.

« Cependant, et dans la plupart des cas la population civile suffirait certainement à relever les blessés, à les organiser en ambulances, et à leur donner les premiers secours. Mais elle est ordinairement dans un tel état de terreur ou d'abattement, qu'elle ne s'emploie pas ou s'y emploie maladroitement, faute de directions précises. — Je crois donc que les comités de secours devraient tenir, dans le voisinage des armées, ou expédier par les voies les plus rapides, aussitôt la nouvelle arrivée d'un engagement sérieux, un certain nombre de délégués n'emmenant aucun matériel et ayant pour unique mission de stimuler les populations des localités voisines du champ de bataille, de trouver des locaux, d'y réunir les blessés et de leur faire donner les premiers soins par les habitants. Puis ce serait sur les indications précises de ces délégués que les comités expédieraient aussitôt les colonnes de matériel et de personnel nécessaires à l'organisation définitive et à l'entretien de ces stations. — Si une nouvelle guerre devait malheureusement appeler notre activité, je crois qu'il y aurait lieu d'essayer d'agir de la sorte, surtout pour les engagements qui, comme la bataille d'Héricourt, auraient lieu près de nos

frontières. — La rencontre des deux armées n'est au reste pas chose si imprévue et si rapide qu'on n'ait le temps d'envoyer quelques délégués à proximité de la contrée où ces armées cheminent.

« Quant au matériel, les premiers envois doivent surtout consister en vivres, vêtements suivant la saison, couvertures, médicaments, et peut-être instruments de chirurgie; les vivres surtout sont de toute nécessité (conserves de viandes et de légumes et même pain si possible, ou tout au moins farine que l'on fera cuire sur place), une localité voisine d'un champ de bataille en est nécessairement appauvrie, l'une ou l'autre des deux armées y a passé et n'y a pas laissé grand chose, il faut donc, le plus souvent, entièrement nourrir les blessés recueillis, et, si des médicaments et des appareils de pansement sont chose utile, on peut à la rigueur s'en passer quelques jours, tandis

que des blessés ne peuvent se passer pendant vingt-quatre heures de nourriture. La literie (à l'exception des couvertures) peut se trouver dans la localité, il en est de même du linge et des objets de pansement. — Tout ceci bien entendu, pour les premiers jours seulement et jusqu'à ce que des convois supplémentaires aient pu arriver.

« Dans la contrée que nous avons parcourue, le drapeau neutralisé suffisait certainement à lui seul à amener l'expression de la gratitude chez les habitants de ces localités; mais nous devons dire qu'en voyant combien ces témoignages prenaient une forme affectueuse, lorsqu'à côté du drapeau blanc on reconnaissait notre drapeau fédéral, nous ne pouvons nous empêcher de répéter le mot par lequel celui qui a conduit tous nos convois à Metz terminait son premier rapport : « Il fait bon être Suisse! » —

Bibliographie

Professeur Ernest Röthlisberger: *La nouvelle Convention de Genève.*

Nul n'était mieux qualifié que le secrétaire général de la Conférence de Genève en 1906, qui a assisté à toutes les délibérations, dirigé la rédaction des procès-verbaux des séances et rédigé les actes de cette conférence, pour présenter, sur le contenu de ce pacte entre nations une étude systématique à laquelle la compétence de l'auteur dans les questions internationales vient donner sa pleine et entière valeur. M. le professeur Röthlisberger, qui a laissé à la Croix-Rouge suisse le soin de publier son travail, a poursuivi le double but de faire mieux connaître la nouvelle Convention de Genève et d'accroître l'intérêt pour l'œuvre de la Croix-Rouge. C'est également à la Société suisse qu'il a généreusement abandonné le produit de la vente de son ouvrage.

Dans une rapide introduction, il montre comment le droit de la guerre — ces notions contradictoires à première vue — a pris naissance, et s'est peu à peu codifié en des conventions internationales, dont la Convention de Genève de 1864 a été un des premiers et des plus nobles essais. Il rappelle ensuite les origines de la Convention de Genève, dans les premiers balbutiements d'accords intervenus entre armées belligérantes ou commandants de corps. Il montre les lacunes et les difficultés d'application pratique de cette première entente entre Etats, les tentatives faites pour l'améliorer en utilisant les lumières de la pratique et de l'expérience, et qui aboutirent à la Conférence diplomatique de 1906 à Genève. Puis il décrit la composition de l'assemblée réunie à Genève en juin 1906, pour procéder à la revision du pacte de 1864, l'esprit de bonne entente qui